

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019**

L'An deux mille dix-neuf, le onze avril, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Pascal MÉHEUT, Maire.

Etaient présents : Pascal MÉHEUT, Francine THIERY, Marie-Hélène RABELLE, Frédéric LEBON, Gilles COLMANT, Nicolas TRIPET, Frédéric GRANDSEIGNE, Virginie GUESDON, Charles GARNIER

Pouvoirs : Jean-Michel SAVARD donne pouvoir à Pascal MÉHEUT, Olivier LUTHIER donne pouvoir à Virginie GUESDON, Jean-Paul GARNIER donne pouvoir à Charles GARNIER

Absents : Chantal BERGANDY, Sylvie GAYET, Nathalie MORONVAL

Nicolas TRIPET est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 février 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **1) AUTORISATION POUR L'AJOUT D'UN POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour du conseil, à savoir : demande de subvention au titre du fonds d'équipement rural (F.E.R.).

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 12 VOIX POUR**

### **2) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'EQUIPEMENT RURAL**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le projet d'acquisition de tablettes, de 2 tableaux numériques et d'un vidéoprojecteur au profit de l'école, ainsi qu'un ordinateur pour la mairie pour un montant total de 14 071,91 € HT.

Ces équipements sont éligibles pour une subvention au titre du fonds d'équipement rural (FER) avec un taux maximal de 40% de prise en charge pour un plafond de dépense de 100 000 € HT.

La commune engagera ainsi 8 443 € pour ces acquisitions.

Dans ces conditions Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du conseil municipal pour le dépôt d'un dossier de subvention FER.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 12 VOIX POUR**

### **3) AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, conformément à la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il y a obligation de pratiquer les amortissements pour les subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé, à savoir les primes de ravalement.

De ce fait, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil que tout bien amortissable d'une valeur inférieure ou égale à mille euros fasse l'objet d'un amortissement de 5 ans.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 12 VOIX POUR**

#### **4) TARIFS D'UN REPAS EN RESTAURATION SCOLAIRE ET P.A.I. POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2019-2020**

Francine THIERY fait part de son analyse financière quant aux dépenses pour la restauration scolaire de l'année scolaire 2018-2019. La commune dégage un déficit de 2 000 € car la masse salariale est plus importante. Il est constaté un déséquilibre de 1,16 € par enfant.

Le prix d'un repas de cantine se décompose ainsi :

- achat de la matière : 2,63 €
  - masse salariale : 3,75 €
  - fluides : 0,22 €
- Soit un coût de 6,16 € le repas par enfant.

La commune a dépensé 8 619,26 € pour l'année scolaire 2018-2019.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de maintenir le prix du repas de restauration scolaire à 5 € et le prix d'un P.A.I. (protocole d'accueil individualisé) à 3 € pour l'année scolaire 2019-2020.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 12 VOIX POUR**

#### **5) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**

Le Maire présente le compte de gestion 2018 qui est conforme au compte administratif.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2018.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 12 VOIX POUR**

#### **6) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et laisse Francine THIERY présenter le compte administratif de l'année 2018.

Le compte administratif 2018 fait ressortir les résultats suivants :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes :	487 081,42 €	Recettes :	63 952,43 €
Dépenses :	488 588,94 €	Dépenses :	40 153,62 €
	<hr/>		<hr/>
Résultat de l'exercice :	- 1 507,52 €		+ 23 798,81 €
Excédent cumulé au 31/12/2017 :	+ 118 662,26 €		+ 103 724,74 €
Soit un résultat au 31/12/2018 de :	<b>+ 117 154,74 €</b>		<b>+ 127 523,55 €</b>
			<hr/>
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de			- 3 276,20 €
			<hr/>
		<b>Total :</b>	<b>+ 241 402,09 €</b>

Le Maire ne participant pas au vote, Francine THIERY propose aux membres du Conseil d'adopter le compte administratif 2018.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 11 VOIX POUR**

## **7) AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

Le compte administratif de l'exercice 2018 fait apparaître un excédent de 117 154,74 € en recettes de fonctionnement et un excédent de 124 247,35 € en recettes d'investissement. Soit un résultat de 241 402,09 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation du résultat de 2018.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 12 VOIX POUR**

## **8) VOTE DES TAXES COMMUNALES 2019**

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes communales de l'année 2018 et suggère l'augmentation de 1% pour l'année 2019, à savoir :

- ✓ **Taxe d'habitation :** 8,78 % (8,70 % en 2018)
- ✓ **Taxe foncière (bâti) :** 15,04 % (14,90 % en 2018)
- ✓ **Taxe foncière (non-bâti) :** 39,08 % (38,70 % en 2018)
- ✓

Ce qui donnerait un produit attendu de 208 358 €.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur l'augmentation des taxes communales pour l'année 2019.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 11 VOIX POUR  
ET 1 VOIX CONTRE**

## **9) VOTE DU BUDGET UNIQUE 2019**

Monsieur le Maire présente le budget unique 2019, qui s'équilibre comme suit :

- ❖ Section de fonctionnement : Dépenses = recettes pour 579 400,94 €
- ❖ Section d'investissement : Dépenses = recettes pour 164 262,35 €

Soit un budget total de : **743 663,29 € équilibré en recettes et dépenses.**

Il annonce qu'un budget de 5 500 € a été alloué pour l'ensemble des subventions versées aux associations communales pour l'année 2019.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur l'adoption du budget unique 2019.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 12 VOIX POUR**

## **10) MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE C1**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la délibération du 21 février 2019, il y a lieu de modifier le temps de travail de l'Adjoint Technique C1.

Il s'agit d'un temps de travail de 24 heures hebdomadaires (8 heures x 3 jours) et non pas 25 heures hebdomadaires, comme voté initialement.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'adopter la modification du temps de travail de l'Adjoint Technique C1.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 12 VOIX POUR**

## **11) CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA GESTION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE - ANNEE 2019 / 2020**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite à l'appel d'offres de "marché à procédure adaptée" lancé pour la gestion de l'accueil périscolaire qui arrive à terme en juillet 2019, la commune a reçu 2 offres : Avenir, la Ligue de l'Enseignement Seine-et-Marne et l'association Léo Lagrange.

Après ouverture des plis par la commission d'appel d'offres, qui s'est réuni le mardi 9 avril 2019, et application des critères pour le choix du prestataire, il a été décidé de retenir l'offre de l'association Léo Lagrange.

Les deux candidats ont obtenu les notes suivantes :

	<b>Avenir, Ligue de l'Enseignement</b>	<b>Léo Lagrange</b>
<b>Note moyenne obtenue</b>	6,73	8,50

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil de valider l'offre de l'association Léo Lagrange pour un coût de 25 425 € par an, renouvelable deux fois.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 12 VOIX POUR**

## **12) REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DUE PAR ENEDIS POUR L'ANNEE 2019**

Monsieur le Maire explique que la redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire, constatée au cours d'une année, de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité, ENEDIS, doit être fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond.

Cette redevance maximale applicable aux communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants est de 209 euros (à raison de 153 € x 1,3659).

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS au taux maximum.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 12 VOIX POUR**

### **\* INFORMATIONS DIVERSES :**

- Monsieur Alain BOURGEOIS a envoyé un courrier concernant les nuisances causées par la circulation de véhicules motorisés (motos, quads...) sur un chemin traversant le "bois de Viron". Monsieur le Maire propose de reprendre un arrêté général pour la circulation des véhicules à moteur dans les chemins.
- Les Restos du Cœur remercient la commune pour le don de 75 kilos de denrées alimentaires.
- Les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai 2019 de 8 heures à 18 heures.
- Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, Francine THIERY annonce 21 grammes de restes à la restauration scolaire.
- Francine THIERY annonce que la commune prévoit 4 animations sur le temps de la cantine l'année prochaine, à savoir : atelier crêpes, pop-corn, barbe à papa et granité.
- Un exercice incendie s'est déroulé le jeudi 4 avril dernier. Dans l'ensemble tout s'est bien passé mais il y a 2 points à revoir :
  - l'alarme au niveau de la bibliothèque et de la cour de récréation ne s'entend pas,
  - beaucoup de PAI à sortir de la cantine, ce qui prend du temps.

- Internet en haut débit annoncé pour 2021.
- Frédéric LEBON fait part de l'activité d'esthéticienne de Madame CHAUVIREY à son domicile. Son activité ne nécessite pas d'autorisation de la commune. Le stationnement de sa clientèle devra se faire sur les places de parking existantes sur la rue de Soissons.
- Ruelle du Pressoir : suite à plusieurs problèmes de circulation, un riverain demande que la ruelle passe en sens unique. La commune va envisager des solutions.
- La commune a fait des entretiens pour un poste de saisonnier aux espaces verts. Un candidat a été retenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

*Le secrétaire de séance*  
**Nicolas TRIPET**



*Le Maire*  
**Pascal MÉHEUT**

